



Kinshasa, le 22 SEPT 2023

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Technique

Equipe de Coordination du Projet

Projet d'Équité et de Renforcement du Système Éducatif
« PERSE »

AVIS DE SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTERET

Recrutement d'un consultant (Cabinet) chargé de la vérification de l'atteinte des RLDs 6.2, 7.2 et 6.3 et 7.3

N° Avis : AMI n° ZR -SPACE-380198-CS-CQS

Source de financement : Crédit N° : 6692-ZR et Don n° 6620-ZR

Date de publication : 22 septembre 2023

Date de clôture : 09 octobre 2023

1. Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo (RDC) a obtenu de l'Association Internationale du Développement (IDA) un crédit et un don d'un montant de 800 millions de dollars américains, pour financer le Projet d'Équité et de Renforcement du Système Éducatif, dénommé PERSE, et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce financement pour effectuer les paiements au titre d'un contrat de service d'un consultant cabinet *chargé de la vérification de l'atteinte des RLDs 6.2, 7.2 et 6.3 et 7.3*.
 - L'objectif de la présente mission est de certifier, d'une part, que les RLDs 6.2 et 7.2 et, d'autre part les RLDs 6.3 et 7.3, tels que rapportés par le Gouvernement, ont été atteints, conformément aux dispositions prévues dans le Protocole de vérification repris en Annexe 1. Cette vérification permettra au Gouvernement, sur la base d'un rapport élaboré à la fin de la mission, de demander à la Banque mondiale le décaissement des fonds alloués à ces RLDs.

La présente mission sera organisée en deux temps. La première mission (Mission A) porte sur la vérification de l'atteinte des RLDs 6.2 et 7.2 lors de la phase expérimentale de la mise en œuvre du nouveau système de recrutement des enseignants et des directeurs d'écoles primaires ; et la deuxième mission (Mission B) se rapporte à la vérification des RLDs 6.3 et 7.3 en rapport avec la mise à l'échelle de ce nouveau programme de recrutement dans les 10 provinces.
2. L'ECP-PERSE invite les candidats (« Consultants cabinets ») admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent fournir des informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution des services (brochures, références concernant l'exécution de contrats analogues, expérience dans des conditions semblables, disponibilité des connaissances nécessaires parmi le personnel, etc.). Les consultants peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.

3. Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont :
- Le Consultant doit être un Cabinet indépendant qui a les compétences requises dans le domaine du suivi et évaluation des projets et/ou des organisations, faisant profession habituelle d'évaluateur des projets et/ou des organisations, ayant une expérience confirmée par des évidences d'au moins 10 ans dans le domaine.
 - Les expériences d'évaluation des projets et/ou des organisations dans un contexte similaire à celui de la République Démocratique du Congo seraient un atout.
4. Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions **des paragraphes 3.16 et 3.17** du « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le financement de projet d'investissement (FPI) », édition du 1^{er} juillet 2016, révisée en novembre 2017 et en août 2018 et revu en novembre 2020, relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables.
5. Un Consultant Cabinet sera sélectionné selon la méthode de sélection fondée sur les qualifications du Consultant (**SQC**), telle que décrite dans le « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le financement de projet d'investissement (FPI) », édition du 1^{er} juillet 2016, révisée en novembre 2017 et août 2018 et en novembre 2020 et en vertu du Nouveau Cadre des Marchés Publics (NCPM), et les « Lignes Directrices » de la Banque mondiale sur la Prévention et la Lutte contre la Fraude et la Corruption dans les projets financés sur les Prêts de la BIRD, et les crédits et les subventions de l'IDA (datant du 1^{er} juillet 2016), ainsi que les dispositions stipulées dans l'Accord de financement applicables au projet.
6. Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires, notamment sur les termes de référence, à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes de 9 à 16 heures locales (TU+1).
7. Les manifestations d'intérêt écrites, en langue française, doivent être déposées à l'adresse ci-dessous, par courrier physique ou par courrier électronique (e-mail), au plus tard **le lundi 09 octobre 2023 à 15 heures** (heure locale à Kinshasa) et porter clairement la mention ci-dessous :
8. **AMI n° ZR -SPACE-380198-CS-CQS** « Recrutement d'un consultant cabinet chargé de la vérification de l'atteinte des RLDs 6.2, 7.2 et 6.3 et 7.3.

À l'attention : Monsieur le Coordonnateur du Projet PERSE
Equipe de Coordination du Projet d'Equité et de Renforcement du Système Educatif, «
ECP/PERSE »
Sise, Avenue Uvira n°80,
Téléphone (+243) 81 452 42 51 et +243 81 000 3338
Email : munsya@yahoo.fr ; tshimtho@gmail.com.
République Démocratique du Congo

Prof Valère MUNSIA MOLOB'EBE



2